

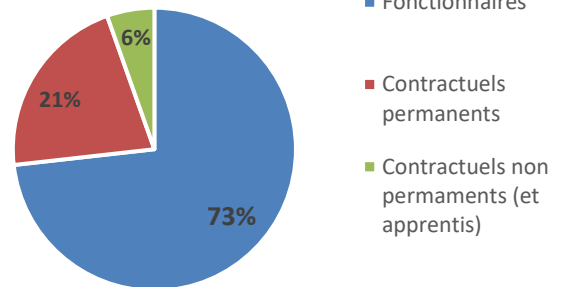
C.I.G Petite couronne

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par l'établissement. Cette synthèse exclut les agents fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) ainsi que les agents de la mission d'intérim territoriale (MIT), à l'exception des charges de personnel pour lesquelles ces deux catégories d'agents ont été incluses.

Effectifs

➔ 279 agents permanents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 216 fonctionnaires
- > 63 contractuels permanents
- 21% des agents contractuels permanents sont en CDI soit 13 agents
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité



➔ Autres personnels dans les effectifs

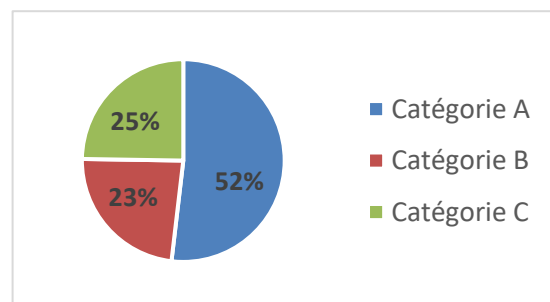
- > 11 contractuels non permanents
- > 16 FMPE
- > 34 agents de la mission d'intérim territoriale
- > 5 apprentis

Caractéristiques des agents permanents

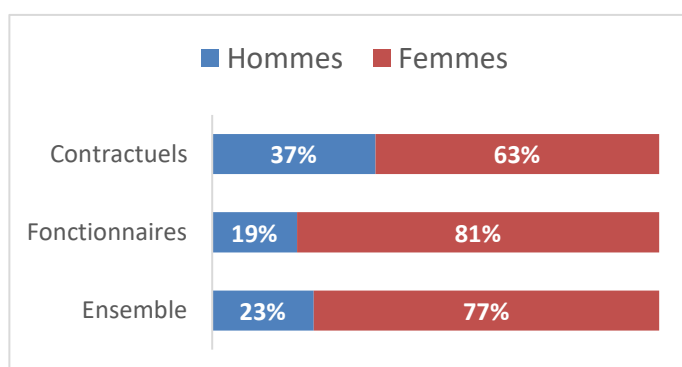
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	81%	54%	74%
Technique	12%	24%	15%
Culturelle	1%	2%	1%
Médico-sociale	1%	17%	5%
Sociale	5%	3%	5%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

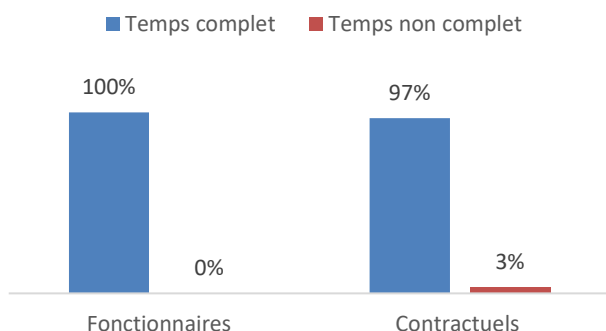


➔ Les principaux cadres d'emplois

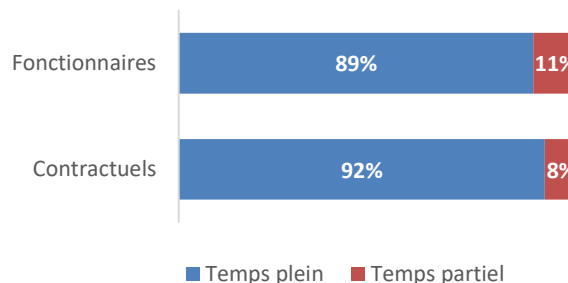
Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	31%
Rédacteurs	22%
Adjoints administratifs	21%
Ingénieurs	9%
Assistants socio-éducatifs	5%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

17% des agents à temps partiel sont des hommes

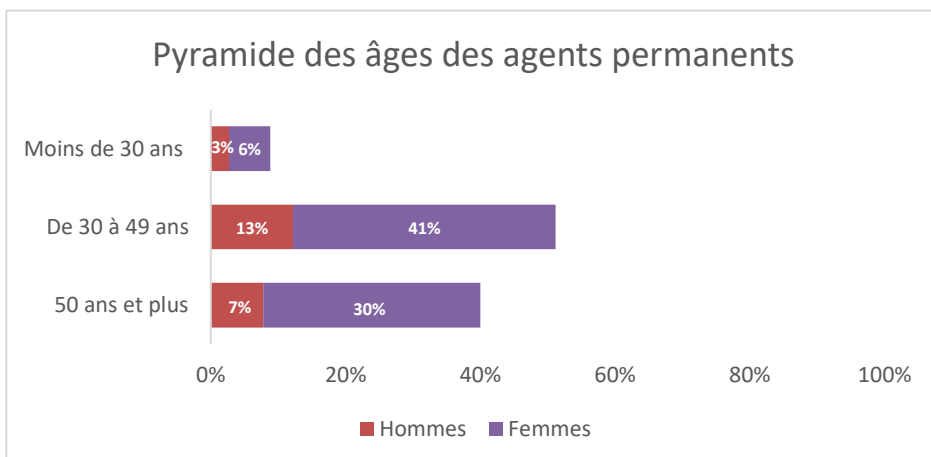
83% des agents à temps partiel sont des femmes

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents permanents de l'établissement ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	47,14
Contractuels	39,28
Ensemble des agents permanents	45,37

Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	30,62



— Positions particulières

- 4 agents détachés dans l'établissement et originaires d'une autre structure
- 3 agents détachés sur emploi fonctionnel au sein de l'établissement
- 18 agents en disponibilité
- 23 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2022, 49 arrivées d'agents permanents et 45 départs

Variation des effectifs permanents
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	- 2,70%
Contractuels	↗	+ 18,87%
Ensemble	↗	+ 1,45%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Démission (contractuels)	31%
Mutation	24%
Détachement	16%

➔ Principaux modes de recrutement d'agents permanents

Recrutement de contractuels	53%
Voie de mutation	27%

Évolution professionnelle

➔ 2 agentes bénéficiaires d'une promotion interne nommées

➔ 7 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

➔ 145 avancements d'échelon

➔ 16 avancements de grades

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 70,65 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	28 466 713 €	Charges de personnel*	20 112 410 €	➔	Soit 70,65 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	11 696 462 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	312 143 €
Dont primes et indemnités versées* :	3 470 745 €		
Dont heures supplémentaires et/ou complémentaires :	2 211 €		
Dont nouvelle Bonification Indiciaire :	62 541 €		
Dont supplément familial de traitement :	80 833 €		
Dont indemnité de résidence :	183 990 €		

*Ces montants intègrent les primes de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (article L.714-11 du CGFP).

Rémunération annuelle moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 053 €	40 897 €	36 665 €	s	31 517 €	s
Technique	58 093 €	46 215 €	s	s	34 934 €	s
Culturelle	s	s				
Médico-sociale	43 366 €	74 179 €				
Toutes filières	53 250 €	50 809 €	36 977 €	s	32 004 €	s

	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C			
	Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Administrative	61 419 €	51 827 €	40 694 €	40 981 €	34 667 €	36 892 €		s	29 633 €	31 644 €	s	s
Technique	60 770 €	48 466 €	49 790 €	39 257 €	s		s		36 748 €	32 667 €	s	
Culturelle		s		s								
Médico-sociale	s	43 439 €	s	72 261 €								
Toutes filières	60 933 €	50 323 €	51 597 €	50 311 €	37 473 €	36 892 €	s	s	33 858 €	31 719 €	s	s

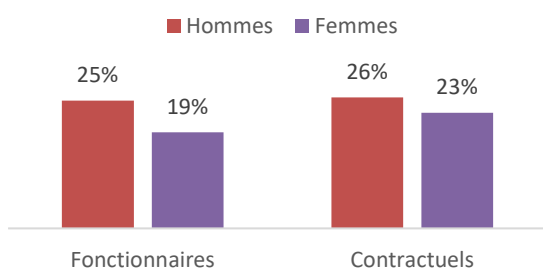
*s : secret statistique appliqué en dessous de 3 ETPR

➤ 102 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022

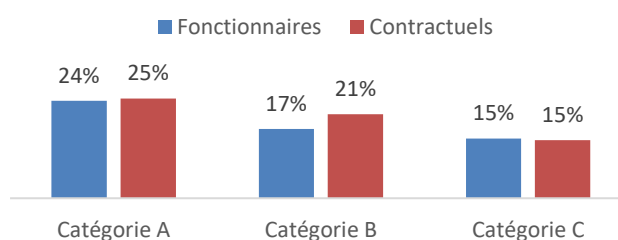
La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,44%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations	
Fonctionnaires	20,64%
Contractuels	24,23%
Ensemble	21,44%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par genre et par statut



Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



→ Le CIG est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents

→ En 2022, 14 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens agents contractuels). 5 d'entre eux étaient déjà allocataires en 2021.

Absences

➔ En moyenne, 22,99 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

➤ En moyenne, 3,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,07%	0,98%	2,13%	1,45%
Taux d'absentéisme médical (congés de longue durée, longue maladie, grave maladie, maladie professionnelle et disponibilité d'office)	4,50%	0,00%	2,69%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,54%	1,35%	5,46%	2,02%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 34,40 % des agents permanents présents au 31/12/2022 ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 17 accidents du travail déclarés au total en 2022

- En moyenne, 12 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

- 2 assistants de prévention désignés dans l'établissement
- 1 conseiller de prévention

➔ FORMATION

- 12 jours de formation liée à la prévention suivis (habilitations et formations obligatoires)

➔ DÉPENSES

- La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 55 151 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

L'établissement dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

19 travailleurs en situation de handicap employés sur emploi permanent

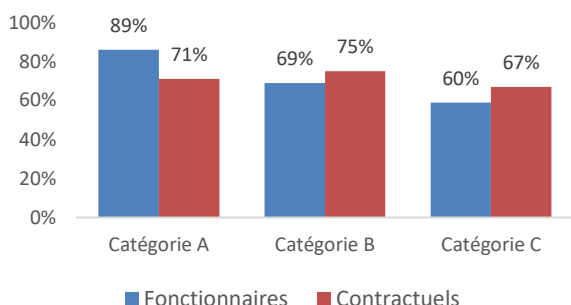
- 100 % sont fonctionnaires
- 63 % sont en catégorie C

1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Formation

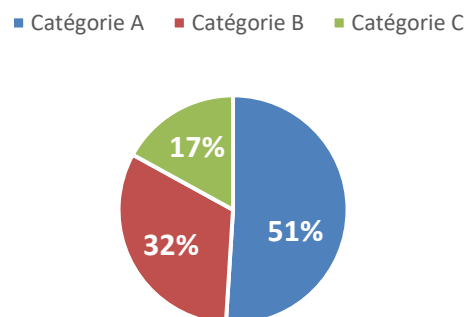
En 2022, 75% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



942 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



338 331 € ont été consacrés à la formation en 2022 (y compris la cotisation CNFPT d'un montant de 101 918 €)

Répartition des dépenses de formation

CNFPT (dont cotisation)	30,10 %
Autres organismes	61,00 %
Frais de déplacement	0,30 %
Coût de la formation des apprentis	8,60 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	43%
Autres organismes	57%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **L'établissement participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance**

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	24 420 €	48 411 €
Montant moyen par bénéficiaire	166 €	267 €

➔ **L'action sociale de l'établissement**

- Prestations servies directement par l'établissement (exemple : tickets restaurant)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale (CNAS)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (CSP)

Relations sociales

➔ **Jours de grève**

3 jours de grève recensés en 2022

➔ **Comité technique local**

6 réunions en 2022

6 réunions du CHSCT

